

COMMISSARIAT DES IMPOTS

DIRECTION DU CADASTRE DE CONSERVATION
FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT

PIECES A FOURNIR
(POUR LES PLANS A 3 TAMPONS)

✓ **Voie notariale :**

- acte notarié
- plan parcellaire signé par le géomètre agréé
- Pièce d'identité (Carte d'identité / passeport / carte d'électeur / certificat de nationalité / acte de naissance)
- les statuts, carte unique de création pour les entreprises
- autorisation préalable pour les étrangers
- procuration ou mandat

✓ **Voie administrative :**

- contrat de vente signé par chef canton et certifié par le préfet ou le maire
- plan parcellaire signé par le géomètre agréé
- Pièce d'identité (Carte d'identité / passeport / carte d'électeur / certificat de nationalité / acte de naissance)
- les statuts, carte unique de création pour les entreprises
- autorisation préalable pour les étrangers
- procuration ou mandat

N.B : Les certificats administratifs et les confirmations de vente déjà établis sont recevables